



Le dispositif d'aide à la pratique sportive : qu'est-ce que c'est ?

L'aide à la pratique sportive est une aide financière pour le paiement de la cotisation ou de la licence afin que les personnes ayant un quotient familial inférieur à 800 € puissent pratiquer une activité physique et sportive de manière régulière dans le club sportif de leur choix.

Tous les membres de la famille ont le droit à une aide pour s'inscrire dans un club, enfants comme adultes.

Comment puis-je en bénéficier ?

Il suffit de se rapprocher du centre distributeur le plus proche de votre domicile muni d'un justificatif de votre quotient familial.

➤ CASTELNAU MONTRATIER SAINT ALAUZIE • COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY BLANC 37 place Gambetta 46170 Castelnau Montratier-Sainte Alauzie Tel : 05 65 20 34 92

➤ MONTCUQ • MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE 6 place de la Halle aux Grains 46800 Montcuq en Quercy Blanc Tel : 05 65 20 34 37

Quelles sont les conditions d'éligibilité à ce dispositif ?

L'aide financière allouée se base sur le quotient familial (QF)

Si le QF est inférieur à 500 €

- L'aide correspond à 70% du montant de la cotisation ou de la licence dans la limite de 80 €

Si le QF est compris entre 500 € et 800 €

- L'aide correspond à 50% du montant de la cotisation ou de la licence dans la limite de 60 €

Si le QF est compris entre 800€ et 1 000€

- L'aide est de 20€